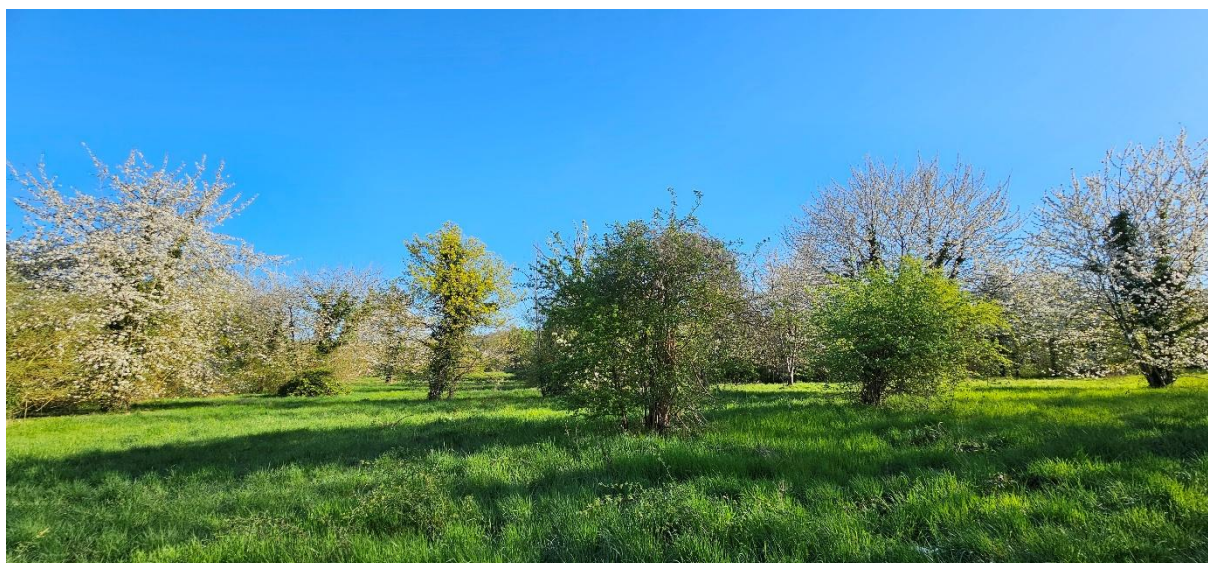


Appel à Manifestation d'Intérêt - Notice Informative

Reconquête agricole et paysagère de la plaine d'Argenteuil (95)

Appel à manifestation d'intérêt pour des initiatives agricoles à vocation productive, pédagogique et/ou solidaire sur la plaine des Allobroges

Date limite de remise des intentions de projet : **Lundi 29 juin 2026**



1. PRÉSENTATION DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

1.1 Les objectifs

Le présent AMI s'inscrit dans un projet plus global de reconquête agricole et paysager de la plaine d'Argenteuil, située dans le Val d'Oise (95), porté par Île-de-France Nature en partenariat avec la Ville d'Argenteuil et l'EPT Boucle Nord de Seine, avec le soutien de la Métropole du Grand Paris.

Cet AMI vise à identifier des porteurs de projets et à favoriser l'émergence d'initiatives agricoles à vocation productive, pédagogique et/ou solidaire, répondant aux enjeux et aux objectifs identifiés pour l'ensemble de la plaine d'Argenteuil, tout en tenant compte des caractéristiques spécifiques d'un sous-secteur particulier, la plaine des Allobroges, qui couvre environ 9 hectares.

Par souci d'opérationnalité et de mise en adéquation entre les besoins agricoles et le foncier de la plaine d'Argenteuil, cet AMI cible le développement des activités agricoles sur le sous-secteur des Allobroges. A plus long terme, d'autres fonciers disponibles sur la plaine pourront permettre de consolider les activités existantes en offrant l'opportunité d'extensions sur d'autres sous-secteurs. En effet, c'est au regard des réponses à l'AMI qu'une stratégie d'accompagnement et de mise en œuvre des projets pourra être définie par Île-de-France Nature. Le travail de maîtrise foncière et l'aménagement du site pourront intégrer les besoins de certains projets si ces derniers s'inscrivent dans le cadre du projet global de reconquête de la plaine.

Ainsi, cette phase a vocation à recenser les porteurs de projet potentiels et à échanger avec eux. Un appel à candidature formel est prévu courant l'été 2026 auquel les porteurs de projets identifiés durant le présent AMI seront invités à répondre. Cette phase de recensement préalable ne vaut pas attribution et n'a pas de valeur contractuelle.

1.2 Public cible

L'AMI s'adresse prioritairement aux porteurs de projet suivants :

- Exploitants agricoles ou collectifs d'agriculteurs
- Organismes de développement agricole
- Entreprises ou associations ayant un objet en lien avec l'agriculture

La démarche reste toutefois ouverte à d'autres types de profils, sous réserve d'une cohérence avec les objectifs de l'AMI et le projet global de reconquête paysagère et agricole de la plaine d'Argenteuil.

1.3 Les partenaires

Île-de-France Nature

Île-de-France Nature, nom d'usage de l'Agence des Espaces Verts, est un Établissement public régional à caractère administratif, qui a pour mission d'aménager, valoriser, protéger et gérer au nom et pour le compte de la Région Île-de-France, des espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Pour les terres agricoles, la veille foncière et, lorsque c'est nécessaire, l'acquisition foncière, sont ses principaux modes d'action pour garantir le maintien et le développement de l'activité agricole francilienne.

Île-de-France Nature définit, en concertation avec les collectivités locales, des Périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF), zones identifiées comme devant être préservées de l'urbanisation et sur lesquelles la Région concentre son action. Le PRIF est un engagement partenarial entre une collectivité territoriale de situation (commune et/ou EPCI), Île-de-France Nature et la Région afin de pérenniser la vocation forestière, naturelle ou agricole d'un site délimité. Ces orientations sont déclinées dans les documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUi, SCoT) dont l'opposabilité aux tiers conforte la destination naturelle, forestière ou agricole des PRIF.

L'agence gère, pour le compte de la Région Île-de-France, environ 15 300 ha en propriété régionale, dont plus de 2 350 ha de terres agricoles. Ces terres agricoles sont louées par bail rural à environ 150 agriculteurs.

Ville d'Argenteuil

Située au nord-ouest de Paris, à l'interface entre la petite et la grande couronne d'Île-de-France, Argenteuil est la plus grande commune du Val d'Oise et un pôle urbain majeur à l'échelle régionale. Avec environ 107 000 habitants, elle se distingue par son poids démographique et son rôle structurant à l'échelle territoriale. Sa densité, comparable à celle de la première couronne, en fait un territoire pleinement inscrit dans le cœur d'agglomération tel que défini dans le Schéma directeur de la région Île-de-France.

Bénéficiant d'une position stratégique en bord de Seine et à proximité de pôles économiques majeurs, la ville s'inscrit dans des dynamiques métropolitaines fortes.

Argenteuil se caractérise par une diversité de tissus urbains, mêlant quartiers denses, zones pavillonnaires et espaces ouverts, un patrimoine naturel structurant lié à la Seine, aux Buttes du Parisien et à la plaine agricole, ainsi qu'un héritage industriel et agricole qui façonne encore aujourd'hui son identité et ses évolutions. Elle joue à ce titre un rôle central dans les enjeux de transition écologique, de reconquête des espaces naturels et agricoles, et d'équilibre entre développement et qualité du cadre de vie.

La ville appartient à la Métropole du Grand Paris au sein de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, aux côtés d'Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Clichy-la-Garenne, Colombes, Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne. Cette inscription renforce son implication dans les dynamiques métropolitaines et régionales, ainsi que dans les enjeux de transition écologique, d'aménagement équilibré et d'attractivité territoriale.

L'EPT Boucle Nord de Seine

Créé le 1er janvier 2016, Boucle Nord de Seine appartient à la métropole du Grand Paris. Le territoire compte 460 202 habitants (population légale, INSEE 2022) et 183 001 emplois (emplois au lieu de travail, INSEE 2012).

Situé entre Paris, la Défense et la Plaine Saint-Denis, dans les départements des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise (Argenteuil), le territoire de Boucle Nord de Seine est

pleinement inscrit dans l'espace, les flux et les enjeux métropolitains. Les échanges avec le reste de la métropole sont constants et denses, et les entreprises du territoire contribuent intensément à l'économie métropolitaine.

L'identité du territoire est affirmée à la fois par la géographie et par l'histoire. La géographie d'une part, via la boucle de la Seine au Nord de Paris qui entoure le territoire et borde presque toutes les communes. L'histoire d'autre part, par l'héritage industriel, agricole et ferroviaire qui a laissé des traces dans le paysage et marque encore une spécificité économique propre.

Dans sa stratégie territoriale, la plaine d'Argenteuil est inscrite comme maillon essentiel pour un redéploiement de l'activité agricole à l'échelle territoriale et métropolitaine, ainsi que comme espace nécessaire à l'équilibre entre zones urbaines et naturelles.

2. PRESENTATION DU SITE

2.1 Historique et contexte local

Le PRIF Buttes du Parisien, d'une surface de 621 ha et créé en 1983, s'inscrit dans le contexte du développement de la vallée de la Seine, un territoire fortement urbanisé. Situées à 15 kilomètres environ de Paris, les Buttes du Parisien s'étendent entre la vallée de la Seine et la plaine de Montmorency. Cet espace boisé, composé successivement de la Butte de Cormeilles, de Sannois, des Châtaigniers ainsi que d'Orgemont, permet d'assurer une continuité entre les forêts de Saint-Germain et de Montmorency mais offre aussi la possibilité de relier « la Seine à la Seine ». Le PRIF se prolonge sur des plaines agricoles : à savoir la plaine d'Argenteuil et la Plaine du Bois Rochefort.

Dans les secteurs acquis par Île-de-France Nature, des aménagements ont été réalisés pour accueillir le public. Ainsi, les buttes des Châtaigniers et d'Orgemont forment des belvédères exceptionnels sur l'Ouest parisien. Les divers aménagements réalisés confèrent un intérêt paysager dans un secteur très urbanisé.

La plaine d'Argenteuil se situe au nord-est d'Argenteuil, au pied des Buttes du Parisien et en limite de Cormeilles-en-Parisis. Ce vaste espace ouvert constitue une opportunité de redéploiement d'activités agricoles et de loisirs au sein d'un territoire carencé en espaces verts. Maillon de la ceinture verte régionale du Nord-Ouest de l'agglomération parisienne, ce vaste espace ouvert de 119 ha, dont environ 88 ha de terres agricoles, est un des rares espaces de nature et d'agriculture aussi important au sein de la Métropole du Grand Paris.

La plaine d'Argenteuil est l'un des derniers vestiges, au sein du territoire de Boucle Nord de Seine, de la ceinture maraîchère parisienne. Sa position lui confère un rôle essentiel de poumon vert au cœur du tissu urbain et un levier fort pour la redynamisation de l'agriculture périurbaine en Île-de-France. Riche de son potentiel naturel et agricole, la plaine est une zone stratégique dans l'élaboration d'une trame verte régionale au nord-ouest de l'agglomération parisienne et se situe dans la continuité d'espaces naturels inscrits dans les Buttes du Parisien.



L'avancée de l'urbanisation, conjuguée à une insécurisation des exploitations, a progressivement conduit à l'abandon des terres agricoles dès les années 1960. Au fil du temps, une partie de la plaine a été confrontée à un enfrichement progressif, accompagné de dépôts sauvages, ainsi qu'à l'apparition de constructions illégales. Par ailleurs, le morcellement foncier a favorisé l'émergence de parcelles indépendantes et clôturées, fragmentant le paysage et limitant les continuités de déplacement.



Le projet de reconquête agricole et paysager de la plaine d'Argenteuil, porté par Île-de-France Nature et ses partenaires, avec le soutien de la Métropole du Grand Paris, vise à inverser cette dynamique en pérennisant l'activité agricole existante et en favorisant l'installation de nouveaux agriculteurs, tout en aménageant des espaces de promenade en lien avec le paysage naturel.

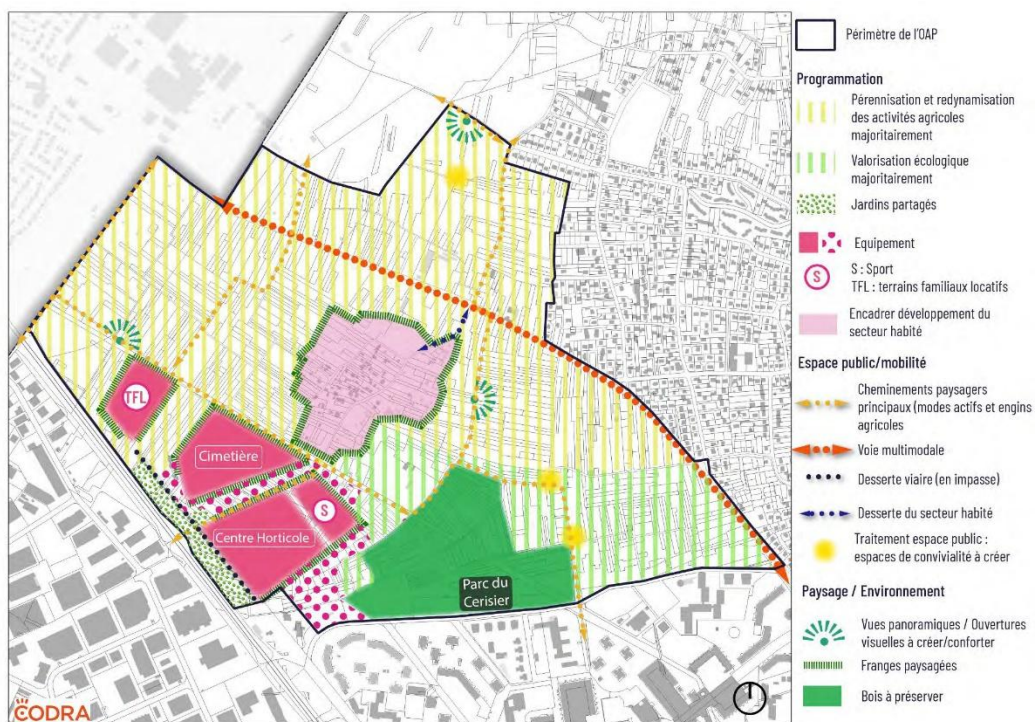
Dans cet objectif, la Ville d'Argenteuil a procédé progressivement depuis les années 2000 à l'acquisition de parcelles destinées à être rétrocédées à Île-de-France Nature, qui assurera la gestion et la valorisation de ces espaces. Des travaux d'aménagement viendront structurer le site, tandis qu'un accompagnement spécifique sera mis en place pour soutenir les agriculteurs présents dans leurs activités.

2.2 Les orientations du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Les enjeux et objectifs pour la plaine d'Argenteuil s'intègrent dans les orientations du PLUi¹ de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine qui sont les suivants :

- Préserver et valoriser la Plaine pour des activités agricoles d'envergure régionale, de loisirs et au service des habitants,
- Assurer la redynamisation et la pérennité de l'activité et des fonctions agricoles,
- Préserver et amplifier la valeur écologique du site, créer des continuités écologiques entre la Plaine, les Buttes et les berges de Seine, en lien avec la Trame Verte et Bleue métropolitaine et territoriale,
- Reconquérir et rendre la Plaine plus accessible aux Argenteuillais et visiteurs,
- Créer une limite franche entre le secteur habité et le reste de la plaine afin d'éviter l'extension des occupations illicites.

¹ <https://www.bouclenorddeseine.fr/plan-local-urbanisme-intercommunal-plui/>



2.3 Description du site

La plaine d'Argenteuil se décompose en plusieurs entités aux caractéristiques paysagères spécifiques :

- **La plaine d'Ardival**, à l'ouest du site est occupée principalement par de grandes cultures légumières et céréalières, avec une zone de jardins collectifs sur sa partie nord-ouest.



- **La plaine de Mainville**, au Nord du site est occupée par des parcelles en grandes cultures légumières ou d'aromatiques, une exploitation maraichère avec des serres, une vigne municipale et plusieurs parcelles occupées par des jardins potagers. Le secteur nord-est, anciennement planté de vergers, est désormais en grande partie enfriché.



- **La plaine des Cerisiers**, à l'est, est composée d'un tissu de parcelles de cultures légumières et de vergers, certains encore en production, d'autres en voie d'enfrichement. Ce secteur, autrefois exploité par deux familles d'agriculteurs, connaît aujourd'hui une activité agricole moins active.

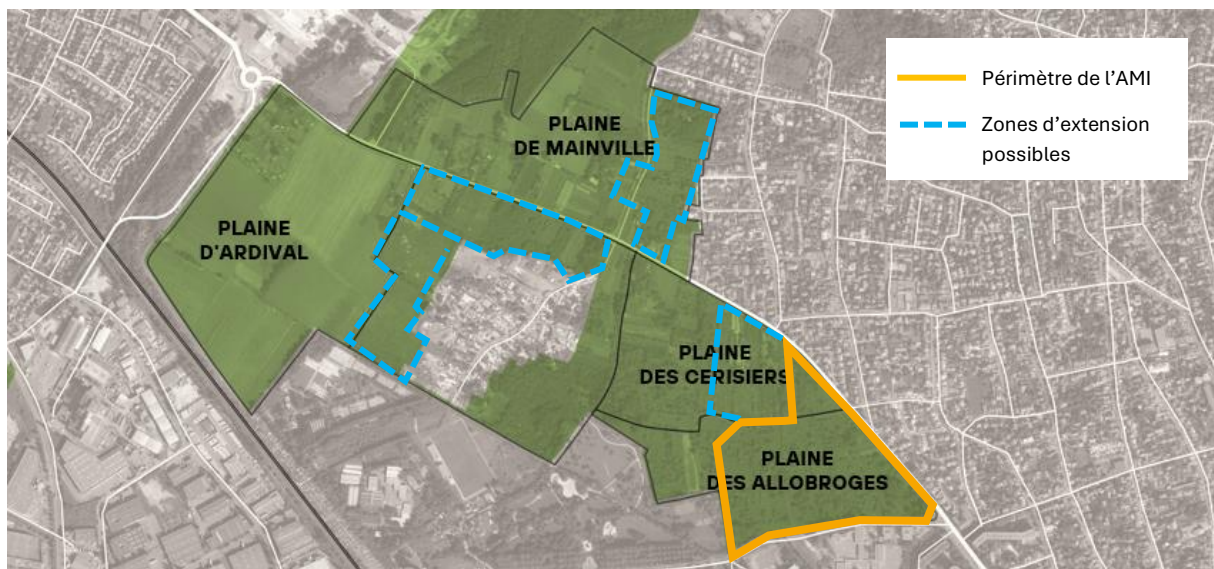


- **La plaine des Allobroges**, au sud-est, est composée de milieux semi-ouverts, elle abrite encore quelques arbres fruitiers et des fruits à coque, vestiges des vergers historiques puis des jardins collectifs présentes dans les années 1990-2000. Identifié comme un secteur à fort potentiel pour l'accueil de la faune et de la flore, ce secteur est aujourd'hui assez fréquenté par les riverains.



Ces différentes entités présentent des habitats naturels et semi-naturels très diversifiés et particulièrement intéressants en milieu urbain.

A la pointe Sud-Est de la Plaine, le secteur de la plaine des Allobroges a été retenu pour lancer une phase initiale d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin d'identifier des projets potentiels qui pourront s'étendre à d'autres secteurs à l'avenir, selon l'avancement de la maîtrise foncière.

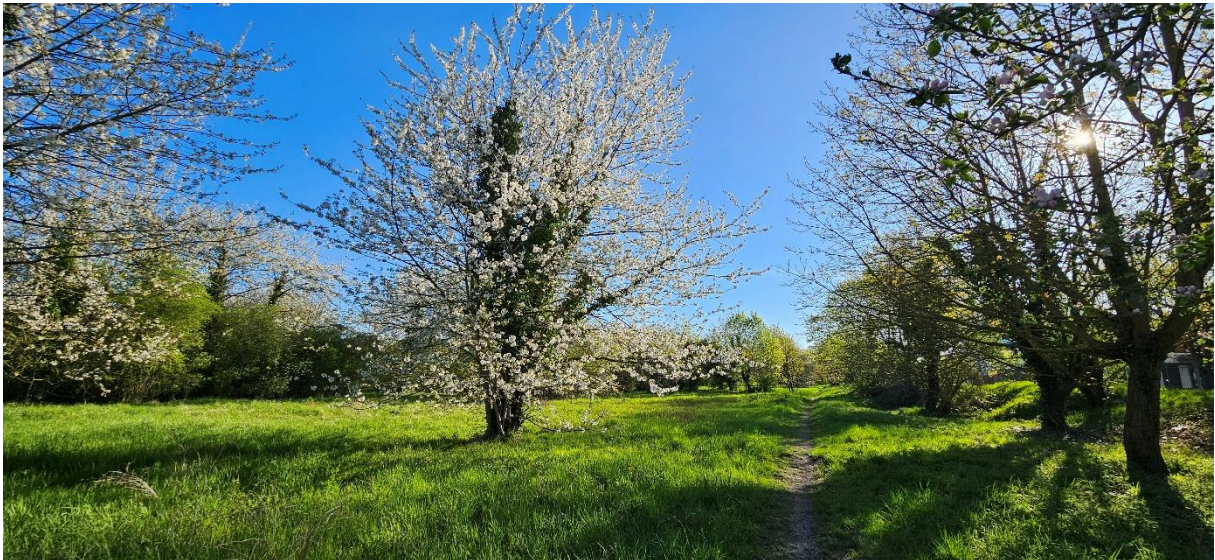


2.4 Présentation de la plaine des Allobroges

Composée principalement de prairies ouvertes, ponctuées de bosquets et d'arbres, dont des fruitiers adultes témoignant de son occupation passée, la plaine des Allobroges constitue un véritable écrin de nature au cœur du paysage. Il s'agit d'un espace ouvert, accessible depuis les quartiers résidentiels voisins et fréquenté à pied par les riverains, grâce à un réseau de chemins informels.

Ainsi, ce sous-secteur de la plaine représente une opportunité de concilier projets d'aménagement ouverts et conviviaux pour le grand public, la valorisation du patrimoine naturel et paysager, et le développement d'activités agroécologiques, qu'il s'agisse d'initiatives à vocation productive, pédagogique et/ou sociale.

Identifié comme un secteur très riche en biodiversité, l'ambition est également de préserver et valoriser la qualité écologique de ce secteur en maintenant une mosaïque d'habitats propices à la biodiversité.



Les porteurs de projets intéressés par cet AMI sont invités à imaginer des initiatives agricoles en harmonie avec cet environnement vivant et ouvert, au service des habitants et des quartiers environnants.

Aujourd'hui, les parcelles sous maîtrise foncière publique concernées par cet AMI représentent une surface d'environ 4 hectares (emprise identifiée en bleu sur le plan de la plaine des Allobroges page 11). Toutefois, les porteurs de projets pourront se projeter sur une surface moindre.

Les candidats sont également invités à indiquer dans leurs intentions de projet si les activités envisagées pourraient être amenées à s'étendre sur des surfaces complémentaires, à moyen ou à long terme. Le cas échéant, il conviendrait de préciser si d'autres secteurs de la plaine leur semblent adaptés (cf. zones d'extension possibles dans le plan page 9).

En effet, sur l'ensemble de la plaine d'Argenteuil, Île-de-France Nature mène une action proactive de prospection et d'acquisitions foncières, en partenariat avec la Ville d'Argenteuil. Cette démarche vise à étendre la maîtrise foncière pour la consolidation

des activités agricoles existantes et le développement de nouveaux projets durables, tout en renforçant la préservation des zones à fort intérêt paysager et écologique.

Ainsi, en fonction des opportunités foncières à venir, des surfaces complémentaires pourront être identifiées pour l'extension des activités existantes ou des nouveaux projets d'installation.



Plan de la plaine des allobroges

2.5 L'aménagement du site

Aujourd'hui, le site ne présente aucun aménagement formel. Toutefois, le projet paysager porté par Île-de-France Nature prévoit d'accompagner la reconquête de la plaine en structurant un réseau de chemins et en valorisant les entrées pour inviter à la promenade et à la découverte de la plaine. La première phase d'aménagement concernera le secteur des Allobroges avec la reprise des chemins ruraux encadrant la plaine des Allobroges (rue du Champ Montois et la rue de Bavard), et la réalisation d'entrées. A la pointe Nord-Ouest du secteur des Allobroges, une placette enherbée permettra d'accueillir des animations. Un emplacement le long de la route de Cormeilles (RD 48) à l'est du site (indiqué en bande rouge sur le plan ci-dessus) est réservé pour la création future d'une voie verte par le département du Val d'Oise. Cette voie permettra à terme de longer la Plaine de manière sécurisée.

Les parcelles qui feront l'objet d'une mise à disposition pour le développement des projets pourront accueillir des clôtures et des équipements nécessaires aux activités envisagées, sous réserve du respect des orientations du projet paysager et des dispositions du PLUi. Ces installations seront soumises à la validation préalable d'Île-de-France Nature.

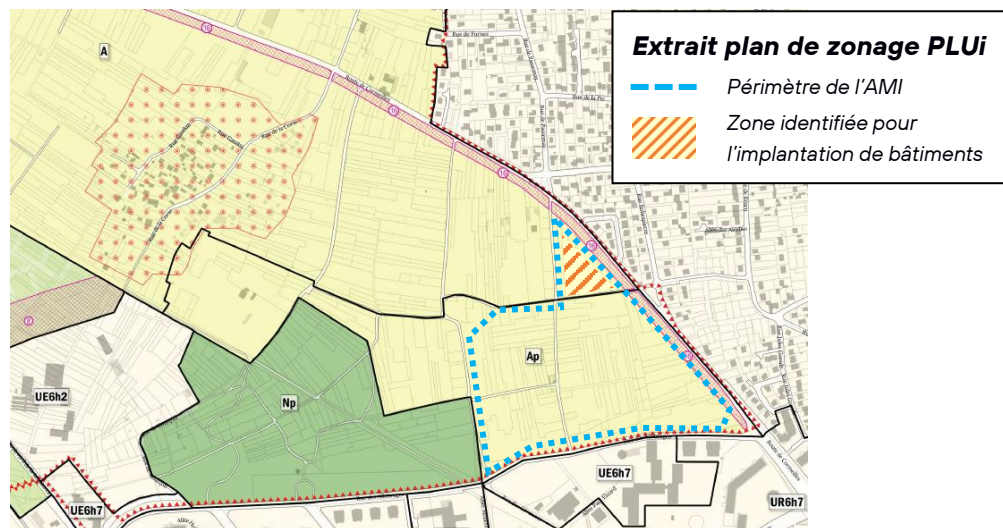
Les parcelles ne disposent d'aucun aménagement hydraulique et ne sont pas, à ce jour, raccordées au réseau d'eau potable. Une étude des ressources en eau réalisée en 2020 met en évidence des ressources souterraines exploitables, pour lesquelles l'exploitation nécessitera la réalisation d'un forage. D'autres solutions, telles que la

récupération des eaux pluviales, pourront également être mises en œuvre comme alternative plus économique.

2.6 Caractéristiques urbanistiques et règlementaires

Les dispositions applicables aux zones classées agricoles dans le PLUi sont encadrées au Titre III du règlement écrit. La majorité de la plaine d'Argenteuil est classée en zone A (secteur à vocation agricole), dans laquelle les constructions liées aux exploitations agricoles sont autorisées. Les activités commerciales, artisanales ou industrielles ne sont tolérées que lorsqu'elles constituent le prolongement direct de l'acte de production agricole.

La plaine des Allobroges est située en zone Ap (secteur à vocation agricole protégé au titre de son intérêt paysager et écologique), autorisant les constructions liées aux exploitations agricoles mais sous la double condition de ne pas dépasser 50 m² d'emprise au sol et de ne pas porter atteinte à la sauvegarde des paysages.



Selon les orientations du PLUi, la trame arbustive existante sera maintenue dans la plaine des Allobroges, et la strate herbacée sera restaurée. Tout projet de mise en culture ou plantation doit, dans la mesure du possible, veiller à la préservation des arbres existants. Les espèces végétales seront préférentiellement choisies parmi la flore indigène du Bassin parisien.

Une zone potentielle pour l'implantation de bâtiments a été identifiée au regard du PLUi, ainsi que des conditions d'accès par véhicule et de raccordement aux réseaux (cf. plan ci-dessus).

Pour connaître les orientations plus précises fixées pour ladite zone, il convient de vous référer du plan de zonage du PLUi et du règlement accessible depuis ce lien :

<https://www.bouclenorddeseine.fr/plan-local-urbanisme-intercommunal-plui/>

3. LES ATTENTES

Les projets attendus devront contribuer à la qualité paysagère, écologique et sociale du site, et ne devront pas être vus isolément mais dans le cadre d'un projet de territoire plus large. À ce titre, les projets devront répondre aux objectifs suivants :

- Faire du site un support d'activités agricoles à vocation productive, pédagogique et/ou solidaire, compatibles avec les contraintes concernant la qualité des sols² et conciliant les enjeux de production, de paysage et de biodiversité,
- Contribuer à la valorisation écologique du site, à travers des pratiques favorables à la préservation de la biodiversité, le maintien des prairies, une gestion adaptée des bosquets et la prise en compte des continuités écologiques,
- Maintenir la qualité paysagère du site et son ouverture au public, dans un contexte de fréquentation existante,
- Préserver et, le cas échéant, réhabiliter le patrimoine arboré existant.

Différentes orientations agricoles peuvent être envisagées, pour contribuer à la résilience du site et à la complémentarité des productions sur la plaine d'Argenteuil, en favorisant des pratiques respectueuses de l'environnement.

Sans caractère exhaustif, les productions spécialisées suivantes sont particulièrement encouragées : **horticulture, pépinière, culture de fleurs coupées, arboriculture, viticulture, cultures ou activités hors-sol.**

L'intégration d'une production labellisée « Végétal local » constitue un atout dans l'appréciation des projets proposés.³

Critères d'évaluation

Cette première phase d'AMI a pour objectif d'identifier des intentions de projets à un stade préliminaire (concept).

Les propositions de projet seront évaluées selon les éléments suivants :

- Cohérence du projet au regard des enjeux territoriaux, des objectifs identifiés pour la plaine d'Argenteuil et des contraintes du site,
- Compétences du candidat et/ou expériences dans l'activité agricole envisagée,
- Faisabilité technique et économique et réalisme opérationnel du projet,
- Les projets en phase avec les objectifs du pacte agricole régional seront valorisés (installation des jeunes agriculteurs, diversification, filières d'élevage, agriculture biologique, circuits courts, etc.),
- Conformément aux orientations du Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles, la priorité sera donnée à l'installation de nouveaux agriculteurs par rapport à l'agrandissement.

Les porteurs de projets devront présenter la cohérence de leur modèle agricole avec le contexte environnemental et réglementaire du site, les modalités d'implantation des activités proposées et les besoins en équipements et clôtures.

² Des études de sols et d'évaluation des risques sanitaires ont été réalisées. Leurs résultats seront communiqués aux candidats lors de la 2^e phase d'appel à candidatures.

³ <https://www.iledefrance-nature.fr/vegetal-local-2/>

4. CONDITIONS DE MISE À DISPOSITION DU FONCIER

Les terres sous maîtrise foncière publique seront louées par bail rural de 9 ans, ou par une autre forme de bail ou de convention de mise à disposition, selon le profil du porteur de projet et la nature du projet retenu. En cas de bail rural, la redevance annuelle sera calculée conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur fixant les valeurs des fermages.

La mise à disposition des parcelles maîtrisées sera envisageable à partir de fin 2026/début 2027.

Les surfaces sous maîtrise foncière publique pourront évoluer en fonction des acquisitions foncières réalisées par Île-de-France Nature dans les années à venir. Ces surfaces pourront être ajoutées au foncier mis à disposition, par voie d'avenant aux baux ou conventions signés. Ainsi, les candidats sont invités à indiquer dans leurs intentions de projet si leur projet pourrait s'implanter ou s'étendre sur d'autres secteurs de la plaine d'Argenteuil (cf. zones d'extension possibles dans le plan page 9).

La réponse à l'AMI ne vaut en aucun cas, engagement d'attribution du foncier. La mise à disposition du foncier sera conditionnée à la participation à une seconde phase d'appel à candidatures, prévue courant le deuxième semestre de 2026. Le ou les candidats retenus à l'issue de cette deuxième phase de sélection de candidatures seront également tenus, le cas échéant, d'obtenir une autorisation d'exploiter dans le cadre du contrôle des structures agricoles.

5. MODALITÉS DE RÉPONSE À L'AMI

5.1 Calendrier et modalités pratiques

- **Lundi 20 avril 2026** : ouverture de l'appel à manifestation d'intérêt
- **Semaine du 25 mai 2026** : organisation de visites groupées du site. Pour s'inscrire à une visite, les personnes intéressées sont invitées à se manifester à l'adresse suivante : agriculture@iledefrance-nature.fr
Toutefois, le site étant accessible au public, il peut être visité librement en dehors des visites organisées dans le cadre de l'AMI. Il est cependant fortement conseillé de participer à l'une de ces visites afin de bénéficier des échanges.
- **Lundi 29 juin 2026 (minuit)** : date limite pour la remise des intentions de projet à un stade préliminaire (cf. paragraphe 5.3).
Avant cette date, les candidats pourront solliciter les référents de l'AMI afin d'obtenir des précisions ou des informations complémentaires et pour échanger sur leurs projets.
- **Première quinzaine de juillet 2026** : Examen des propositions de projet par un comité constitué de représentants d'Île-de-France Nature, de la Ville d'Argenteuil et de l'EPT Boucle Nord de Seine

Les intentions de projets déposés dans le cadre du présent AMI devront être envoyées en format électronique, à l'adresse suivante : agriculture@iledefrance-nature.fr

En parallèle, si les candidats le souhaitent, ils pourront aussi déposer une version papier au siège d'Île-de-France Nature (Saint-Ouen-Sur-Seine).

5.2 Suite de la 1^e phase d'AMI

Les porteurs de projets retenus par le comité lors de cette première phase d'AMI pourront bénéficier d'un accompagnement par Île-de-France Nature dans la consolidation de leur projet et, le cas échéant, d'une mise en relation avec d'autres porteurs de projets.

Ils seront invités, lors d'une deuxième phase, à retirer un dossier comprenant un ensemble de documents techniques permettant de préciser les aspects techniques, économiques et opérationnels des projets envisagés, et de répondre formellement à un appel à candidature visant l'attribution du foncier.

A titre indicatif, le calendrier de cette deuxième phase est le suivant :

- Fin-juillet 2026 : Lancement de la phase appel à candidatures avec remise d'un dossier technique aux candidats (emprises parcellaires, études de sols, diagnostic phytosanitaire des arbres, etc.)
- Fin-septembre 2026 : Remise des candidatures détaillées comprenant notamment un prévisionnel économique et un plan de financement, un plan d'aménagement, un calendrier d'installation, ainsi que tout élément complémentaire permettant de mieux comprendre le projet envisagé (diagnostic du site, fiches techniques, etc.).
- Octobre 2026 : Examen des projets via un comité de représentants d'Île-de-France Nature, la Ville d'Argenteuil et l'EPT Boucle Nord de Seine

Les attributions seront communiquées en vue d'une installation sur les parcelles maîtrisées à partir de fin 2026 / début 2027.

5.3 Éléments à fournir dans le dossier de présentation (1^e phase d'AMI)

Les candidats devront fournir les éléments suivants :

- Formulaire de candidature complété (*cf. annexe*)
- Document de présentation synthétique de l'intention de projet comprenant :
 - o Les caractéristiques et les finalités principales du projet
 - o Les modalités de mise en œuvre du projet sur le site (surface, équipements...)
 - o Les principaux axes du modèle économique (investissements, modes de gestion et d'exploitation, partenariats, etc.)
 - o Le calendrier prévisionnel du projet
 - o Seront également décrits : statut juridique, moyens humains et matériels, besoins en eau ainsi que la nature de la solution envisagée.

5.4 Renseignements

Pour tout renseignement, veuillez contacter les référents de l'AMI :

- **Île-de-France Nature – mission agriculture**
Tara BUSHE, chargé de mission agriculture
tara.bushe@iledefrance-nature.fr
- **Ville d'Argenteuil - service planification et études urbaines**
Laure CHEVALIER, cheffe de projet réglementation environnement
laure.chevalier@ville-argenteuil.fr

Formulaire de candidature

IDENTITÉ DU PORTEUR DE PROJET	
Nom - Prénom :	Raison sociale (si société ou association) :
Adresse :	CP - Commune :
N° de téléphone :	E-mail :
Date de naissance :	Situation professionnelle :

Niveau de formation :

- BEPA BAC BPREA BTA Études sup.
 Ingénieur Autres : _____

Références et expériences en lien avec le projet proposé :**Si le porteur de projet fait partie d'une société ou d'une association**

Nom de la structure :

- Existante depuis le _____ A créer

Forme juridique : EARL SCEA GAEC EI SA, SAS SCOP Association Loi 1901 Autre, précisez : _____

Adresse du siège :

Nombre d'ETP : _____

Si vous êtes exploitant(e) agricole déjà installé(e) :

Année d'installation : _____

Activité agricole déclarée :

Si l'aide à l'Installation du jeune agriculteur (AIJA) obtenu, date : ____/____/____

Si vous êtes candidat(e) à une installation agricole mais encore installé(e) :Eligible à l'aide à l'Installation du jeune agriculteur (AIJA) : OUI NONPPP effectué : OUI NON En cours

Date prévue d'installation :

Si les parents ou autres membres de la famille sont agriculteurs :

Lien familial	Nom - Prénom	Année de naissance	Lieu d'exploitation	Surface exploitée

L'EXPLOITATION DONT FAIT / FERA PARTIE LE PORTEUR DE PROJET

Si le candidat est déjà installé, quelle surface est exploitée (en ha) ? _____

Dont locations précaires :

Pour les agriculteurs déjà installés : distance entre le siège d'exploitation et le site objet du présent AMI (en km) : _____

Circuit de commercialisation :

Circuit de proximité Cantines scolaires AMAP Marchés forains Cantines scolaires Autres, préciser : _____

Systemes de production (cocher la/les case(s) correspondante(s))

- Grandes cultures, céréaliculture
 Élevage (préciser : ovin, caprin, bovin, porc, volaille ...) : _____
 Maraichage (préciser : plein champ et/ou sous-serre) : _____
 Arboriculture
 Viticulture
 Plantes aromatiques médicinales et à parfum
 Pépinière, horticulture (préciser : fleurs, ornemental, arboricole ou sylvicole...) :

_____ Autres, préciser : _____

Spécialisation/diversification de l'exploitation en lien avec l'intention de projet :

- Diversification (nouvel atelier dans exploitation agricole déjà existante)
 Spécialisation
 Reconversion
 Installation
 Autre : _____

Observations : _____

Mode de production envisagé sur les parcelles :

- Agriculture conventionnelle
 Agriculture biologique
 Sans intrants (produits phytosanitaires et engrais de synthèse)
 Autre : _____

Commentaires / compléments d'information :

Objectifs de la demande	Motivations, vision globale et grands objectifs pour le présent AMI (à compléter par un dossier de présentation du projet)
<input type="checkbox"/> Installation	
<input type="checkbox"/> Agrandissement	
<input type="checkbox"/> Diversification	
<input type="checkbox"/> Autres (préciser)	